

à Saint-Denis, le 23 juin 2021

## **Violences sexuelles sur les mineurs en milieu scolaire dans le 93 : la loi du silence doit cesser !**

Le syndicat SUD éducation 93 est saisi de manière récurrente par des personnels de l'Éducation nationale qui dénoncent des violences sexuelles sur les mineurs survenues en milieu scolaire. Souvent les agresseurs sont des élèves eux-mêmes.

Récemment, les personnels d'une école ont saisi le syndicat en réponse à l'inaction de l'administration suite à la tenue d'une enquête pour pédocriminalité.

Malgré la demande des personnels de l'école et de SUD éducation 93, l'administration refuse de suspendre l'enseignant accusé durant l'enquête comme cela est pourtant préconisé dans les protocoles réglementaires.

Cette situation inacceptable est symptomatique de la gestion des violences sexuelles et sexistes dans le cadre scolaire.

Pourtant les scandales se multiplient : à Toulouse en octobre 2019, une assistante d'éducation dénonce auprès du rectorat des viols perpétrés sur des collégiennes et filmés aux alentours de l'établissement sans que la hiérarchie, pourtant au courant, n'intervienne pour protéger les jeunes filles et sanctionner les agresseurs, de jeunes collégiens.

De même, dans un collège parisien, un scandale éclate en mai 2021 lorsque les élèves se mobilisent pour dénoncer des faits de violences sexuelles. Un enseignant est mis en cause.

Ces exemples sont insupportables et ils ne sont que la face visible de l'ampleur des violences sexuelles et sexistes sur les mineurs dans l'Éducation nationale.

Lorsque la parole des élèves se libère, elle se heurte trop souvent au silence complice de l'administration qui ne protège pas les victimes et qui refuse de sanctionner véritablement les agresseurs. Elle se cache derrière l'absence de plainte des victimes auprès des services de police ou répond qu'il n'y a pas lieu de prendre de mesures tant que l'enquête est en cours.


Pourtant, les associations d'accompagnement des victimes indiquent qu'un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles en Europe, et au moins 165 000 enfants en France. L'Éducation nationale doit prendre sa part dans la lutte des violences sexuelles sur les mineurs en adoptant une politique volontariste.

SUD éducation 93 revendique que les personnels accusés de violences sexuelles soient suspendus à titre préventif, tel que le prévoient les textes réglementaires, afin de mener une enquête administrative. De même, l'administration doit procéder à des signalements aux services de police et aucune pression ne doit être exercée à l'encontre des élèves ou des personnels qui relatent des violences sexuelles dont ils ou elles ont recueilli le récit.

La lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des élèves doit être une priorité de l'Éducation nationale. Nous exigeons que la parole des élèves soient entendues : dans chaque

académie, dans chaque établissement scolaire, dans chaque école, des actions de prévention doivent être menées et des personnels doivent être en mesure d'entendre la parole des victimes.

SUD éducation 93 appelle tous les personnels qui ont connaissance de violences sexuelles à saisir leur hiérarchie et à se rapprocher d'une organisation syndicale afin de faire respecter leurs droits et de réclamer une véritable politique de protection des victimes.

<b>Bourse du Travail de Saint-Denis</b> 9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis	<b>01.55.84.41.26</b> <b>06.88.66.47.23</b>	<b>contact@sudeducation93.org</b> <b><a href="http://www.sudeducation93.org/">http://www.sudeducation93.org/</a></b>  
---	--	--